



Compte-rendu du conseil municipal du 22 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 Septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Pierre ASTRUCH, Maire.

Présents : Jean-Pierre ASTRUCH Michèle ARAGO Jean PALAU Jean-Claude BALAGUER Béatrice GARCIA Mathieu WOERNER Michel SALVETAT Laura COURIVAUD

Absents : Sandrine PONS Claude BOUR Claire BEAUDOIN

Secrétaire de séance : Laura COURIVAUD.

18h00 : Intervention de Mr Julien PICOT du PNR concernant le désengagement auprès du bureau d'étude Ecosys en charge de notre PLU.

Intervention de Mr PICOT Julien au sujet du bureau d'étude ECOSYS pour le PLU. Il faut mandater un nouveau bureau d'étude. Faire le point avec le SCOT. L'ancien bureau n'en tient pas compte. ECOSIS a rajouté 5 % de + sur le montant de la facturation

18h30 : Intervention de l'association T.E.S.T intéressée par les locaux de l'auberge la fount notamment pour en faire des logements saisonniers.

Intervention de l'association T-E-S-T locaux de la Fount au village.
Chantier d'insertion pour créer de l'emploi et loger les salariés saisonniers. Subventionné à plus de 95%.

Délibérations

Approbation du PV de la séance du 22 Juin 2022

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

1. Délibération de cessation du Marche Groupe PLU élaboration du PLU pour plusieurs communes.

- Le bureau d'études ECOSYS n'a pas rempli ses missions.
- Relancer un marcher individuellement ou pas.
- Etablissement d'un nouveau cahier des charges.
- Département des communes contractualisé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Délibération choix entreprise pour la réalisation d'un enfeu.

- 0 place restante. Deux devis pour construire un enfeu.
- 1er devis 53 760€ TTC (Sté Granimond)
 - Société SAS VILA propose 31 968€ pour 18 places.
- La commune fera payer le casier 1 776€ TTC.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Délibération adoption du Plan Communal de Sauvegarde.

Plan de sécurisation sur la commune en cas de catastrophe (EX : rupture du barrage des Bouillouses)
Prévoir couvertures de survie, bouteilles d'eau, lits de camps (20 lits)

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Délibération de la compétence tourisme de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Les Angles veulent la compétence tourisme, alors qu'à l'heure actuelle c'est la Communauté de Communes qui la détient

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Questions Diverses

1. Dossier avocat.

- Panneaux photovoltaïques : aérodrome pas protégé pour la restitution des lieux.
Problème de servitude.
Demander à ELEDIOAN de prendre en compte les remarques de Mr BONNET.
- Sous location SEN : la résiliation de bail peut être envisagée. Une mise en demeure peut être envisagée par la mairie. Il fallait l'accord écrit du maire pour la sous location.
Il y a quand même un risque d'indemnité d'éviction.
Demande d'achat des murs à 60000€
Contre-proposition de la mairie à 300000€
- Hellitorial : pas de disposition légale pour lui imposer de déplacer le siège social.
Imposer un plan de vol demandé à l'aviation civile. Faire appel à concurrence. Maître BONNET va préparer un projet de Contrat.

2. Demande d'installation de la ferme du Col de ROUSSE.

Se placer sur la place de la mairie de La Llagonne, 2 fois par mois. OK.

3. Demande d'achat étrave de Mr RIVEILL Herve qui propose de l'acheter 1000€

Etrave entreposée à Montagne et Transport .OK pour lui vendre 1000€.

4. Courrier Mr et Mme Joly.

Demande d'achat de la parcelle 606 pour faire une rampe d'accès.
La vente de cette parcelle enclaverait la parcelle de 826, donc la réponse est négative.

5. Dossier Appartement Mme Cattiau.

Pas de subvention pour les fenêtres. Demander un devis pour une pompe à chaleur.
Toujours en attente des devis.

Séance levée à 21h10